



# *Municipalité de Montcalm*

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2019 CONCERNANT  
LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019, le conseil a adopté le règlement numéro no 333-2019 concernant le numérotage des immeubles sur le territoire de la municipalité de Montcalm.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ à Montcalm ce 20<sup>e</sup> jour de décembre de l'an deux mille dix-neuf.**

Michael Doyle  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Michael Doyle, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 décembre 2019, entre 9 h et 18 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

Michael Doyle  
Directeur général et Secrétaire-trésorier